

# COMMUNE DE BAHO

## DICRIM

### Document d'information communal sur les risques majeurs

#### PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

Chers Concitoyens,

La sécurité des habitants de BAHO est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement. Sachez que même si la municipalité se mobilise pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours. J'espère pouvoir compter sur vous.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde, ayant pour objectif, l'organisation des secours au niveau communal en cas d'évènement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique un tel document.

Le Maire  
Patrick GOT



#### Cadre législatif

#### Article L125-2 du Code

#### De l'environnement :

Pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones.

#### Le décret 90-918 du 11/10/1990 modifié par le décret 2004-554 du 09/06/2004 :

précise le contenu et la forme de cette information

Pour en savoir plus :

Mairie :  
04 68 92 20 61

Site internet :  
[www.baho.fr](http://www.baho.fr)

Préfecture des Pyrénées  
Orientales  
04 68 51 66 66

**IMPORTANT !!!!**

**DOCUMENT A CONSERVER, A LIRE, A COMMENTER**

---

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie ou de travail sont regroupés en 3 familles :

**Les risques naturels** : Inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

**Les risques technologiques** : Ils regroupent les risques industriels, nucléaires et rupture de barrage.

**Les risques transport de matières dangereuses** : par routes, voies ferrées ou canalisations.

**Deux critères caractérisent le risque majeur :**

**Une faible fréquence** : Nous sommes plus enclins à l'ignorer car les catastrophes sont peu fréquentes.

**Une énorme gravité** : Les victimes sont nombreuses, les dommages aux biens et aux personnes sont importants.

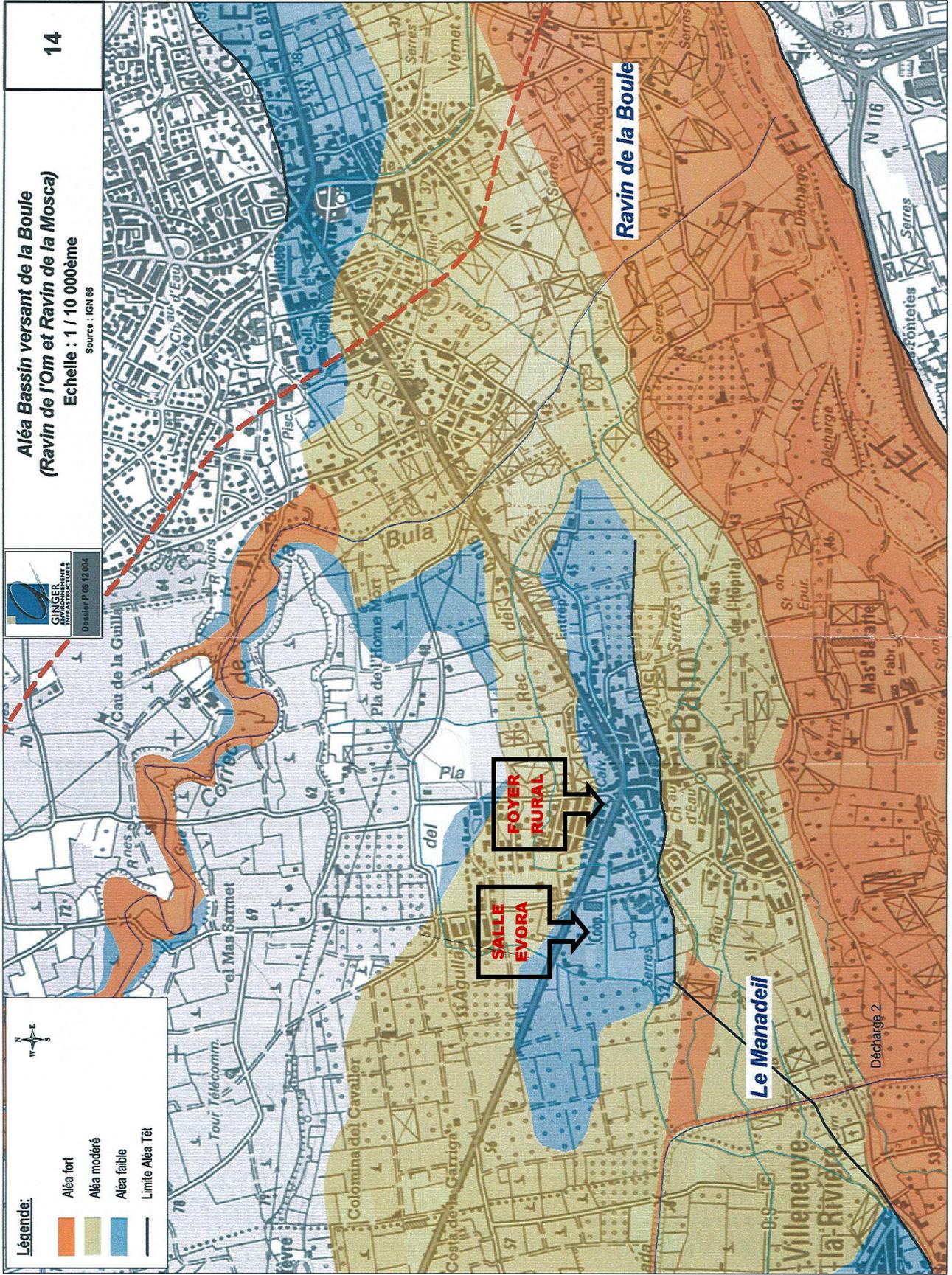
**LA COMMUNE DE BAHO EST CONCERNEE PAR 3 RISQUES MAJEURS :**

⇒ Deux naturels : INONDATION (risque fort) - SISMIQUE (risque faible)

⇒ Un technologique : RUPTURE DE BARRAGE (faible)

Auxquels il faut ajouter, à titre d'informations complémentaires, les autres risques : chute abondante neige, vent violent, canicule, épidémie.....

# ALEAS - INONDATIONS ET LIEUX DE REFUGE



# LE RISQUE D'INONDATION

## LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La Commune est soumise aux risques d'inondations en raison de la présence de la Têt au Sud et des ravins et canaux qui maillent son territoire.

La partie Sud de la commune est classée en zone inondable dans le plan des surfaces submersibles de la vallée de la Têt approuvé par décret du 24/09/1964.

D'après l'étude hydraulique et hydrogéomorphologique du bassin de la Têt (GINGER 2008), la limite de la zone inondable Têt est située à hauteur du château d'eau. (voir carte)

Le risque d'inondation par débordement est un risque majeur à prendre en compte. Le risque peut principalement provenir du débordement du Canal du Manadeil, et du ravin de la Boule, ainsi que de nombreux autres canaux qui traversent BAHO, comme l'Agulla del Pla, le ruisseau de BAHO, la Basse, le Bibé....

**LE MANADEIL** : limite Ouest de la Commune, entre Baho et Villeneuve. Zones exposées : les lotissements situés à l'Ouest et au Sud de la Commune : lotissements les Jardins de Baho, le château d'eau, la Vernosa...

**RAVIN DE LA BOULE** : situé au nord et à l'est de la commune. Le débordement du cours d'eau peut inonder des cultures sur sa partie haute et des territoires urbanisés sur sa partie basse, notamment en bordure de part et d'autre de la Route Nationale.

Par ailleurs une zone au nord ouest de la commune comprenant les lotissements de la Carerade, une partie des Portes du Canigou, le lotissement des Corbières et les abricotiers est également répertoriée comme étant inondable par des eaux de ruissellement, provenant des garrigues.

## LES CAUSES DES INONDATIONS

Chaque cours d'eau collecte dans un territoire plus ou moins grand appelé son bassin versant. Lorsque des pluies abondantes surviennent, le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des canaux :

D'autres facteurs interviennent :

⇒ Un sol saturé

⇒ L'action de l'homme : déboisement, imperméabilisation

## MESURES PRISES PAR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITES :

- Réalisations de bassin d'orages sur le Manadeil et sur certaines opérations d'urbanisme
- Prise en compte du risque, dans chaque dossier de demande de construction
- Un plan de prévention des risques a été prescrit par Monsieur le Préfet depuis juillet 2008
- Aménagement, calibrage et entretien des cours d'eau

# LES CONSIGNES DE SECURITE



## LE RISQUE D'INONDATION

### AVANT

Fermer portes et fenêtres

Couper le gaz et l'électricité

Mettre les produits au sec

Amarrer les cuves

Prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (produits toxiques, fuel...)

Placer éventuellement des « raspalmes » (planches de bois hourdées au plâtre) devant les ouvertures en rez de chaussée

Faire une réserve d'eau potable

Prévoir l'évacuation

### PENDANT

S'informer de la montée des eaux (Radio : France Bleu Roussillon 101.6 FM ou France Inter 91.3 FM; Mairie de Baho :04 68 92 20 61

Couper l'électricité

Ne pas traverser une zone inondée, ni à pied, ni en voiture

N'évacuer qu'après en avoir reçu la consigne ou lorsqu'il n'est plus possible de rester sans risquer l'isolement

Ne pas encombrer les lignes téléphoniques (laisser la priorité aux secours)

### APRES

Aérer et désinfecter les pièces

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

Chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent

S'informer de la qualité de l'eau du réseau public avant consommation (mairie, Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée)

### Les bons réflexes



Fermez les fenêtres, les portes et les aérations



Coupez l'électricité



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Montez à pied dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

# LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

## LES RISQUES POUR LA COMMUNE

La commune de BAHO est concernée en cas de rupture du barrage de Vinça.

En cas de rupture du barrage, la propagation de l'onde de submersion depuis Vinça jusqu'à BAHO est de l'ordre de 1 h 10 . Toute la Commune est concernée.

Le barrage de Vinça a été réalisé en 1978, il a trois objectifs :

- ⇒ L'irrigation
- ⇒ L'alimentation en eau potable
- ⇒ La protection des communes riveraines de la Têt contre les crues.

Ce barrage peut stocker un volume d'eau d'environ 25 millions de m<sup>3</sup> et serait insuffisant pour une crue exceptionnelle de 1940.

## MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le barrage de Vinça fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (P.P.I.) approuvé par le Préfet le 20 juillet 1995. Une information permanente est assurée à la commune, notamment dans les cas de lâchers d'eau.

# CONSIGNES DE SECURITE

## RISQUE DE RUPTURE DU BARRAGE DE VINÇA



LE BARRAGE DE VINÇA FAIT L'OBJET D'UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

### Les bons réflexes

#### AVANT

Connaître les risques, les points hauts sur lesquels se réfugier Les moyens et les itinéraires d'évacuation.

#### CARACTERISTIQUES DU SIGNAL SONORE D'ALERTE

Durée d'une impulsion sonore : 2 secondes

Durée de l'intervalle de silence entre 2 impulsions 3 secondes

Durée maximale de signal : 2 minutes

Fin d'alerte : son continu



Gagnez immédiatement les hauteurs

#### PENDANT

Dès l'alerte donnée par les autorités :

Déclenchement du plan ORSEC.

Gagner immédiatement les zones de recueil les plus proches citées dans le Plan Particulier d'Intervention ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.

Ne pas prendre l'ascenseur.

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri



Montez à pied dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école l'école s'occupe d'eux

#### APRES

Aérer et désinfecter les pièces

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

Chauffer dès que possible

# LE RISQUE SISMIQUE

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante ( zone O, Ia, Ib, II,III).

Notre commune est située dans la plaine du Roussillon classée en zone Ib (zone de faible sismicité).

Le risque de séisme dans le département est estimé par les scientifiques à une fois tous les 75 ans avec risque de fissurations et une fois tous les trois siècles avec destructions de bâtiments. Il n'existe toutefois, actuellement, aucune méthode permettant de prédire de manière fiable, le moment ou le lieu où se produira un séisme.

## Les causes du séisme :

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

## MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

↪ Une information au niveau des permis de construire sur le respect d'obligation des règles parasismiques (décret n°91-461 du 14 mai 1991 et arrêté ministériel du 29 mai 1999)

↪ La mise en place d'une station de surveillance depuis avril 2001 sur le site de Serrat d'en Vaquer à Perpignan par le bureau des recherches géologiques et minières.





# LES CONSIGNES DE SECURITE

## LE RISQUE SISMIQUE

### Les bons réflexes

#### AVANT

Mettre en application les normes parasismiques pour tout projet de construction

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Privilégier les constructions parasismiques

Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité

Fixer les appareils et meubles lourds

Repérer un endroit où se mettre à l'abri

#### PENDANT

##### LA PREMIERE SECOUSSE : RESTER OÙ L'ON EST

**A l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

**A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)

**En voiture** : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

#### APRES

##### APRES LA PREMIERE SECOUSSE : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flammes et ne pas fumer, en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités

Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d'autres secousses

Ne pas prendre l'ascenseur

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio

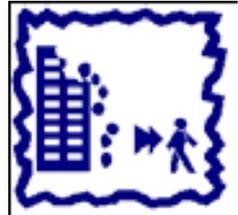
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ceux-ci sont pris en charge par l'Education Nationale, en liaison avec les services de secours



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Abritez-vous sous un meuble



Eloignez vous des bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

# LE RISQUE DE CHUTE DE NEIGE ABONDANTE

Les risques dans la commune : le risque lié à des chutes de neige exceptionnelles par leur intensité, se traduit par un risque d'effondrement des constructions dû au fait des surcharges provoquées par la neige qui s'accumule, par un risque également de rupture de lignes électriques et par une impraticabilité des routes et voies d'accès.

Les mesures prises par les pouvoirs publics

- ⇒ Un dispositif d'alerte du centre météorologique en cas d'importantes chûtes de neige prévues
- ⇒ Suivant l'importance du phénomène, le plan ORSEC peut être déclenché par le Préfet comme lors des évènements de 1992

## Les bons réflexes



## LES CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT

Se renseigner sur les risques encourus  
Respecter les normes préconisées en matière de construction  
Protéger les installations contre le gel

### EN CAS DE DEPLACEMENT :

Se renseigner sur les prévisions météorologiques  
Se renseigner sur l'état des routes



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Abritez-vous sous un toit solide



Ne montez pas sur un toit



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

### PENDANT

Eviter de prendre la route  
Ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial  
Eteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendre les secours  
S'abriter dans un bâtiment au toit solide  
Ne pas s'approcher des lignes électriques

### APRES

Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager  
Attendre le dégagement des voies pour prendre la route  
Dégager les accès aux habitations

# LE RISQUE DE VENT VIOLENT

## Les bons réflexes

Les risques dans la commune : les vents de la région ont un régime caractérisé par de brusques variations. La tramontane , vent du Nord-Ouest froid et sec est le plus actif. Elle présente des pointes de 150 km/heure quelques jours dans l'année. La marinade et le secteur Sud-Est sont des vents humides qui apportent souvent la pluie. Les statistiques montrent 132 jours de vent d'une vitesse supérieure à 60 km/heure et 16 jours de vent d'une vitesse supérieure à 100 km/heure.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

Les principaux dangers liés au vent violent :

- ⇒ l'effondrement de cheminées ou de constructions vétustes
- ⇒ Le déracinement d'arbres, l'arrachage de toitures ou de panneaux publicitaires
- ⇒ La propagation des incendies

Le renversement de caravanes et l'effondrement de structures provisoires (chapiteaux cirques...)



Ne prenez pas la route



## LES CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT

Respecter les mesures préconisées en matière de construction

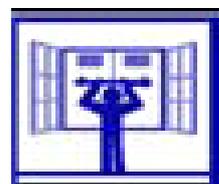
Suivre les consignes de sauvegarde et les messages météo

Ne pas prendre la route

Rester à l'intérieur, fermer portes et volets

Annuler les sorties en mer et en rivière

Arrêter les chantiers



Fermez les fenêtres ,les portes, les aérations

### PENDANT

Se déplacer le moins possible

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (radio)



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

### APRES

Ne pas s'approcher des pylônes et lignes électriques

Ne pas monter sur un toit pour le dégager (risque d'effondrement)

Dégager les accès aux habitations, couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



Ne montez pas sur les toits

## **POMPIERS**

18 ou 112

## **GENDARMERIE**

17

## **SAMU**

15

## **METEO**

08 92 68 02 66

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

## **E.D.F.**

04 68 56 55 00

## **G.D.F**

04 68 56 50 00

## **ECOUTEZ LA RADIO**

France Bleu Roussillon

FM 101.6

France Inter

FM 91.3

## **INFORMATIONS UTILES**

n'utilisez le téléphone qu'en cas de nécessité absolue !

## **MAIRIE DE BAHO**

9, rue du Ball

04 68 92 20 61

## **PREFECTURE DES P.O.**

04 68 51 66 66

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

04 68 38 12 34

## **SIGNAL D'ALERTE**

jaune

- Prévision de l'évènement

orange

- Pré-alerte : l'évènement est en cours. Les intensités sont très fortes sur le village, avec une possible montée des eaux.

Rouge

- Alerte : la montée des eaux a atteint le seuil critique. Les intensités restent forte. L'inondation est imminente

### **2 Moyens d'alertes**

- ⇒ sonorisation du village par haut-parleurs
- ⇒ Téléphone pour les écarts et les personnes vulnérables

## **RECOMMANDATIONS**

Les équipements à se procurer dans tous les cas et à conserver à domicile

- ⇒ radio portable avec piles
- ⇒ Lampe torche avec piles
- ⇒ Eau potable
- ⇒ Médicaments de première nécessité
- ⇒ Couvertures
- ⇒ Matériel de confinement
- ⇒ Téléphone portable pour les écarts.